

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **55 (1919)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

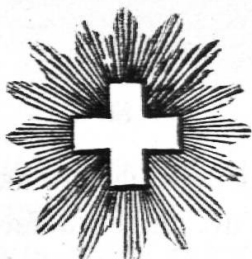
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LV^{me} ANNÉE

N° 5
Série A



LAUSANNE

1^{er} février 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Un beau livre de pédagogie pratique. — Les conditions de l'autorité du maître. — Qui doit élaborer les plans d'études ? — Revue des idées : L'inspecteur idéal. Primaires et secondaires. Une épreuve d'intelligence aux Etats-Unis. — Information. — Assurance des enfants en vue de leur éducation professionnelle. — Psychologie enfantine : A propos d'une lettre de petit Jean.*

UN BEAU LIVRE DE PÉDAGOGIE PRATIQUE

C'est de France que nous vient aujourd'hui un ouvrage de pédagogie rédigé au moment même où la guerre battait son plein. Y a-t-il une relation étroite entre la science de l'éducation et la vie d'un peuple ? Les destinées d'une nation sont-elles liées à celles de son enseignement primaire ? On le croirait aisément en lisant les premières pages de *Pédagogie vécue*, de M. Ch. Charrier¹, inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, et cette impression s'accroît toujours davantage à mesure que le lecteur tourne les pages.

L'écueil auquel se heurte un ouvrage théorique, c'est la pure spéculation métaphysique, sans base réelle et solide. Que de systèmes philosophico-doctrinaires se sont écroulés à la première épreuve pratique ! Et combien de chimères issues de cerveaux trop féconds ont séduit des hommes d'action qui se sont ruinés en expériences malheureuses ! Or les victimes d'une mauvaise doctrine éducative sont en premier lieu les enfants, qui, mal préparés à la vie active, souffrent longtemps de ce déficit intellectuel et moral. Aussi les gouvernements et les éducateurs ne regar-

¹ Un fort volume de 570 pages, chez Fernand Nathan, à Paris.

deront-ils jamais de trop près ce que vaut en réalité une innovation ou le maintien d'un mode défectueux de formation des esprits.

Pédagogie vécue est une tentative heureuse de réédification des meilleures doctrines d'éducation accompagnées de tous les développements qu'appelle leur application pratique.

« Faire penser, faire agir », épigraphe du livre, dit bien ce que veulent les éducateurs de la France nouvelle. Et nous, citoyens de la plus vieille démocratie de l'Europe, n'avons-nous rien à emprunter à nos confrères d'outre-Jura ? L'heure vient où nous devons reviser programmes et méthodes ; il est donc nécessaire de s'entourer des œuvres inspirées, comme celle-ci, par un profond amour de l'enfance et un vivant patriotisme.

Un ouvrage d'éducation et d'instruction doit, s'il veut être à peu près complet, toucher à deux domaines essentiels : à celui de la tradition, de l'usage consacré ; à celui des réformes qu'il convient d'introduire pour assurer le progrès des idées et des mœurs de la nation. Ces deux préoccupations sont constamment unies dans chacun des chapitres de cet ouvrage.

L'instituteur primaire qui ne veut pas être trop tôt enlisé dans un système paralysant sa souplesse intellectuelle, entravant le progrès de son œuvre et tuant à la longue l'enthousiasme professionnel, doit renouveler sa provision spirituelle et morale, reviser ses opinions et ses principes par l'étude personnelle et la réflexion. Les bons guides n'abondent pas en cette matière, que le temps use vite. Or, l'ouvrage de M. Charrier me paraît contenir tout ce qu'il faut pour orienter non seulement le jeune maître débutant, mais plutôt le praticien qui veut se maintenir au niveau des justes exigences du présent. Conseils, maximes, directions pratiques, dissertations psychologiques et didactiques s'y succèdent, agréablement entremêlés et exprimés. Pas de déclamation ni de verbiage, mais un langage simple et clair, des déclarations nettes et fermes, des témoignages judicieusement choisis, des conclusions logiques et concises.

Faut-il mentionner, pour les lecteurs de l'*Educateur*, quelques titres suggestifs ? Voici le chapitre XI qui traite de la coopération

de l'école et de la famille, question qui n'a pas reçu de solution satisfaisante chez nous jusqu'ici. Les utopistes se font de grosses illusions sur les bienfaits d'une coopération des parents et des maîtres; mais de là à l'indifférence qui règne souvent dans la famille à l'égard de l'école, il y a loin. *Pédagogie vécue* montre bien ce que l'une et l'autre auraient à gagner à se mieux connaître et comment on parviendra à faire concorder la pédagogie familiale et la pédagogie scolaire.

La matière du chapitre XII, *L'enseignement de la morale*, que nous avons jusqu'ici laissé au programme spécial d'histoire biblique, d'histoire profane et de lecture, réclamera très probablement une place délimitée dans les futurs règlements officiels. Que faut-il penser de ce mouvement? Les opinions rapportées par M. Charrier nous aideront à trouver une réponse appropriée à nos besoins et aux circonstances actuelles.

S'il est des questions sur lesquelles nos opinions sont faites depuis longtemps, par exemple en ce qui concerne les méthodes générales et la valeur de certains procédés, il n'en est pas de même de celles que les derniers bouleversements ont fait naître. Que doit être la préparation à la vie civique et à la vie professionnelle? Qu'est-ce qu'il convient d'enseigner simplement ou de faire réaliser matériellement? Devons-nous envisager l'introduction d'un enseignement spécial de l'antialcoolisme, de l'agriculture, des connaissances sociales? Comment réorganiser l'éducation post-scolaire?

On le voit, les problèmes éducatifs de l'après-guerre abondent ici en Suisse, aussi bien que dans les pays ci-devant belligérants. Pour être prêts à les envisager de pied ferme, il est urgent de vérifier nos connaissances en matière scolaire, de les compléter à la lumière des faits nouveaux et de nous inspirer de principes meilleurs, si possible, que ceux dont nous nous sommes contentés jusqu'ici pour étayer notre ligne de conduite. Plus notre effort de perfectionnement sera soutenu et éclairé, plus nous nous rapprocherons de la vérité.

L'ouvrage de M. Charrier cherche à mettre au point les questions de méthodes et de programmes qui se posent en France. Beaucoup d'entre elles sont communes à nos deux nations. C'est

dire que nous avons intérêt à les examiner avec une attention sérieuse en profitant de l'expérience de nos meilleurs voisins.

U. BRIOD.

Les conditions de l'autorité du maître.

Un jeune maître qui compterait uniquement sur l'autorité que lui confère sa nomination d'instituteur pour établir une bonne discipline dans sa classe s'exposerait à de graves mécomptes. On a pu voir des débutants, même très instruits, impuissants à réprimer le désordre et le bavardage, et par suite, à se faire écouter.

C'est l'autorité morale seule, — et non l'autorité légale ou le savoir, — qui donne au maître l'ascendant nécessaire dans sa classe, lui assure le respect et la confiance de ses élèves.

Quelles sont les qualités qui constituent l'autorité morale ?

Le *qualités physiques* n'y apportent qu'une faible contribution. Une taille bien proportionnée, une physionomie agréable, une voix nette et sonore, un regard pénétrant, des gestes aisés sont de nature, sans doute, à faciliter la discipline. Cependant l'on peut voir des maîtres mal doués physiquement qui exercent une grande action sur leurs élèves. Ce sont des qualités d'un ordre plus élevé qui forment les éléments de l'autorité morale. Nous indiquerons les suivantes :

a) *L'affection du maître pour ses élèves.* — Le maître doit aimer ses élèves. S'il ne les aimait pas, — ce qui est rare, — et si, malgré ses efforts, il n'arrivait pas à les aimer, c'est qu'il se serait engagé dans une voie qui n'est pas la sienne, et qu'il devrait abandonner au plus vite. Un bon maître aime ses élèves, et n'essaie point de les en persuader par des discours. Les élèves le sentent, et cela suffit. L'affection d'ailleurs appelle l'affection. Aimez les enfants : ils vous aimeront. Et quand il en est ainsi, tout devient facile : les leçons sont bien sues, les devoirs sont faits avec application, l'obéissance ne coûte aucun effort. On veut être agréable au maître ou à la maîtresse ; on serait malheureux d'encourir ses reproches et de perdre son affectueuse estime. « Que penserait de moi Mademoiselle, si elle savait ce que j'ai fait ? » disait récemment une fillette, tout affligée d'avoir menti.

L'affection accroît l'autorité et la rend aimable.

b) *La fermeté.* — La bienveillance du maître est toujours empreinte de dignité. Elle n'exclut nullement la fermeté, qui est l'une des grandes qualités de l'éducateur. La fermeté, la sévérité même, quand elle est justifiée, ne déplaît pas aux enfants. D'instinct, ils sentent qu'elle est nécessaire au soutien de leur volonté chancelante. Il y a peu de temps,

l'Administration¹ dut changer d'école une jeune institutrice intérimaire qui n'avait pas réussi dans sa classe : les enfants bavardaient, se déplaçaient, ne l'écoutaient pas. « Pourquoi donc vous conduisiez-vous aussi mal à l'égard de cette pauvre fille ? » demandions-nous, quelques jours plus tard, à l'un des élèves de cette classe, âgé de treize ans environ. « C'est qu'elle n'était pas assez sévère ! » nous répondit-il.

La faiblesse favorise l'indiscipline. Les élèves, et même les meilleurs, ont vite fait d'abuser de la bonté facile du maître. Il est indispensable qu'ils sentent à côté d'eux une volonté énergique qui maintienne la règle de l'école et ne tolère aucun écart de conduite.

Un maître ferme parle peu, mais ne parle qu'après réflexion. S'il fait des promesses ou des menaces, ce n'est jamais en vain, et ses élèves le savent².

On comprend aisément qu'il ait dans sa classe une grande autorité.

c) *L'égalité d'humeur*. — Le signe extérieur de la volonté est le calme. Un maître doué d'une réelle fermeté a une pleine possession de lui-même, et rien ne contribue davantage à assurer son ascendant sur les élèves.

Mais combien de maîtres, et surtout de maîtresses, passent d'une faiblesse excessive à une sévérité outrée ? Hier, ils s'abstenaient de réprimander un élève brutal qui, dans la cour, frappait l'un de ses camarades, et aujourd'hui, ils punissent un enfant de santé débordante qui remue les pieds pendant une leçon. Combien en voit-on qui, nerveux à l'excès, se mettent en colère et qui, par leurs éclats de voix et leurs gestes extravagants, procurent le spectacle d'une petite comédie à leurs élèves, plus amusés qu'effrayés ! Et combien en est-il aussi qui font preuve d'une inconstance de vues vraiment déconcertante ! Aucun esprit de suite : les principes appliqués la veille sont abandonnés et remplacés par d'autres. « L'éducation actuelle, dit J.-P. Richter avec profondeur et bonne grâce, ressemble à l'Arlequin de la comédie italienne, qui arrive sur la scène avec un paquet de papiers sous chaque bras. « Que portez-vous sous le bras droit ? — Des ordres, répond-il. — Et sous le bras gauche ? — Des contre-ordres ! » Rien de plus énervant que cette sorte d'anarchie³. »

Avec une telle instabilité, il n'est pas d'éducation possible. Les élèves, désorientés, vont à la dérive. Un état de choses aussi fâcheux ne se pro-

¹ Il s'agit évidemment de l'Administration française (Réd.).

² Voir *Les idées modernes sur les enfants*, de M. A. Binet (chapitre : *L'éducation morale*). — E. Flammarion, éditeur.

³ O. Gréard, *L'esprit de discipline dans l'éducation*. Revue pédagogique, novembre 1883.

duirait pas si les maîtres, par un effort de volonté, savaient se tenir en garde contre leur humeur journalière, contre leur nervosité, et aussi contre un désir de changement qu'il serait imprudent de confondre avec le désir du mieux.

d) *L'esprit de justice.* — Qu'il récompense ou qu'il punisse, un maître doit toujours montrer la plus scrupuleuse justice. Il ne prend jamais une décision sans se demander si elle est bien équitable et si elle sera ratifiée par les élèves. Il ne se détermine qu'après une étude attentive. Car, « la discipline, suivant l'expression de M. Gréard, est un instrument délicat à manier ; elle est un instrument de précision. »

Les enfants sont généralement des observateurs pénétrants et de bons juges. Ils ont vite fait de reconnaître si une récompense ou une punition est méritée ou non. Ils détestent le maître partial, qui a deux poids et deux mesures et marque des « préférences ». Il n'est pas juste ! disent-ils avec indignation. Car l'instinct d'équité est inné en eux. Toute injustice les blesse et les révolte.

Le maître juste, fût-il même un peu sévère, est, au contraire, respecté et aimé ; il a toute leur confiance et obtient d'eux, sans peine, l'ordre et le travail.

e) *La conscience professionnelle.* — Un maître qui remplit en conscience ses devoirs professionnels ne peut manquer d'exercer une grande influence dans sa classe. Nulle contradiction entre ses paroles et ses actes. Il recommande à ses élèves la ponctualité, l'application, le travail. Ne leur en donne-t-il pas l'exemple lui-même, chaque jour ? Comment ne les entraînerait-il pas à sa suite et n'obtiendrait-il pas d'eux de fructueux efforts ?

Telles sont les grandes qualités qui constituent la valeur morale d'un maître et font de lui un véritable éducateur.

Combien il est utile que les jeunes maîtres s'efforcent de les acquérir ! Il y va du succès de leur enseignement et de celui de leur action éducatrice. Qu'ils veuillent bien considérer aussi que les enfants qui se succéderont, au cours des années, dans leurs classes, se modèleront sur eux, se formeront en quelque sorte à leur image. Grave responsabilité, dont ils doivent, à l'avance, sentir tout le poids.

(*Pédagogie vécue.*)

CH. CHARRIER.

QUI DOIT ÉLABORER LES PLANS D'ÉTUDES ?

Aimez-vous les paradoxes ? Ils ont un excellent effet ; ils obligent à réfléchir, comme un pavé tombé à un demi-mètre du passant l'oblige à s'arrêter et à regarder de tous côtés.

Voici une affirmation, sérieusement présentée, à laquelle je ne saurais m'empêcher d'appliquer l'épithète de paradoxale. Ouvrez la *Revue bleue* du 2 novembre 1918, à la page 668, et lisez :

Les plans d'éducation ne doivent pas être établis par les professeurs. L'une des plus grandes erreurs... c'est peut-être de les avoir confiés à des assemblées de professeurs..... Evidemment la mise au point de la réforme, en vue de l'application, exige qu'on fasse appel au moins à titre consultatif à la compétence de ceux qui auront à l'appliquer. Il y a des détails qui ne peuvent être réglés que par des hommes de métier. Mais qu'on abandonne aux agents d'exécution les grandes directions, l'ensemble des réformes qui doivent adapter l'enseignement à un but, voilà ce qui paraît à la réflexion impossible à admettre.

Ce n'est pas la boutade d'un homme d'esprit, c'est la théorie d'un pédagogue, inscrite dans l'introduction que M. Zoretti, professeur à la Faculté des sciences de Caen, a mise en tête de son livre, *L'Education*¹.

Sans connaître toutes les idées, peut-être nouvelles, peut-être originales, de M. Zoretti, nous pouvons cependant badiner sur le problème que soulèvent les lignes citées plus haut.

Quel est-il ? Tout simplement celui-ci : Qui doit élaborer les plans d'études ?

Les maîtres, à force de corriger des fautes d'orthographe et des erreurs de multiplication, sont devenus incapables de voir grand, de juger l'ensemble ; tout ce qui est affaire d'éducation devient pour eux petite question de métier ; leur susceptibilité chatouilleuse les engage à faire de chacune de leurs spécialités le centre de l'orbite que doit parcourir l'élève et, au lieu d'un système uniforme, bien organisé — on peut dire aujourd'hui « à l'américaine » — ils ne réussissent à établir qu'un chaos de foyers aux orbites inextricablement enchevêtrés. C'est entendu, nous sommes de vieilles badernes, bonnes tout au plus à être « consultées » ! Encore une faillite, celle des auteurs de plans d'études !

¹ Annoncé dans la *Revue bleue* comme devant paraître « prochainement » chez Plon.

Mais qui nous remplacera ?

Les fonctionnaires de l'instruction publique ? Hélas ! Ils ont siégé dans les mêmes commissions que les professeurs et sont atteints de la même cécité, ou de la même myopie. Du moins M. Zoretti les englobe-t-il dans la même réprobation.

Des médecins ? Ce serait l'idéal : les élèves n'auraient plus d'école du tout. Les jours de beau temps, ils feraient du sport, de la culture physique, liraient peut-être quelques « récits » très attrayants, dans la forêt, à l'heure où la lumière est la plus vive, après s'être dûment reposés de leurs exercices. Les jours de pluie ou de neige, ils se rendraient dans de grands gymnases à la grecque, où, de temps à autre, pour se délasser de la lutte, ils auraient l'occasion d'entendre quelque discours historique ou quelque exposé de vulgarisation scientifique. Ce ne serait pas sérieux.

Alors, peut-être, des psychologues expérimentaux ? Il faut se méfier de ces gens-là ; ils sont aussi professeurs ; en outre, quoique planant bien au-dessus des contingences qui retiennent notre esprit dans des bas-fonds, ils sont cependant encore trop des spécialistes pour n'avoir pas une marotte, dangereuse comme toutes les marottes.

Nous pouvons chercher longtemps, nous ne trouverons pas. M. Zoretti veut des hommes d'action.

Ah ! nous y sommes : les parents ! — pères et mères, puisque nous sommes au XX^e siècle. Qui connaît mieux, à la fois la vie, qui est le but de l'éducation, et l'enfant, la matière à pétrir ? Ce serait parfait si, par un amusant caprice de la nature, il n'arrivait pas que les parents jugent généralement mieux que les leurs les enfants des autres, sans vouloir dire qu'ils les connaissent bien !

Non, ce n'est pas encore cela. Voici, les hommes d'action, les futurs auteurs des plans d'études, ce sont les hommes qui représentent les « organisations économiques, chambres de commerce, chambres syndicales, patronales et ouvrières » ; ils formeraient des « comités régionaux » auxquels il faudrait conférer... des « pouvoirs étendus d'organisation éducative ».

Oh ! les beaux plans d'études ! C'est alors que la culture, la formation de l'esprit, passera à l'arrière-plan ! Il faudra avant tout

préparer des hommes d'action ; mais qu'est-ce qu'un homme d'action ? Un ouvrier, un ingénieur, un commerçant, un industriel ? ou bien un homme décidé à l'action, au caractère ferme et viril, qui recherche les carrières où il faut payer de sa personne et de son intelligence, même avec des risques ? C'est le second, sans doute. Or, je prétends que neuf fois sur dix les comités « d'hommes d'action » s'arrêteront à la première définition et viseront à préparer des spécialistes, tant il est vrai que l'homme ne sait, hélas ! que rarement s'élever au-dessus et voir au delà de sa condition.

Je renverserais plutôt et j'étendrais les termes de M. Zoretti et je dirais : les plans d'études doivent être élaborés par une majorité d'hommes d'école, avec le concours actif de tous les ordres et de toutes les classes de citoyens.

G. CHEVALLAZ.

REVUE DES IDÉES

L'inspecteur idéal. — C'est celui que M. Félix Thomas caractérise comme suit dans la *Revue de Paris* : Je me représente un homme d'une très grande courtoisie, de cette courtoisie que donne une bonne éducation première et que les petites vilenies de l'existence ne réussissent pas à effacer ; un homme d'une bienveillance et d'une autorité si réelles et si visibles qu'elles inspirent tout de suite la confiance et le respect. — Je me le représente entrant dans ma classe, non comme une menace, mais comme un encouragement, écoutant le maître lorsqu'il parle, indiquant d'un geste discret son approbation aux bons endroits, dissimulant soigneusement ses impressions aux mauvais ; redoutant par-dessus tout d'amoindrir et d'humilier le maître devant les enfants qui doivent le respecter. — Je me le représente prenant lui-même la parole, interrogeant et fournissant ainsi au maître l'occasion de montrer plus librement la souplesse de son esprit, son sang-froid, sa connaissance de l'âme des enfants, mais sans que la classe puisse soupçonner cette ruse très permise et dont tous peuvent bénéficier. — Je me le représente, la classe terminée, me donnant des conseils, me signalant mes défauts, soulignant mes qualités et écoutant, sans ennui apparent, mes projets, mes vœux de réforme, mes critiques et peut-être mes plaintes. — Je me le représente, enfin, hors du collège, dans les bureaux du Ministère, et dans les Comités où nos intérêts se discutent, libre de tout préjugé d'école ou de parti et assez indépendant pour ne souffrir d'autre pression que celle de sa conscience. — Un tel inspecteur ne serait point infailible, — il dispose de si peu de temps pour nous étudier ! — Mais il aurait certainement l'affection et le respect de tous, et son ministère serait bienfaisant.

Primaires et secondaires. — Dans le même article, M. Thomas se demande pourquoi les rapports ne sont pas plus suivis et plus cordiaux entre maîtres primaires et secondaires.

Il écarte d'abord la thèse qui attribuerait cette opposition à des sentiments de jalousie d'un côté et de vanité de l'autre. On peut partout retrouver quelque trace d'un sentiment de ce genre et il y a des causes plus importantes et plus précises.

1° La première cause est la différence des conditions auxquelles ont dû s'adapter, pour vivre, les deux enseignements. L'enseignement primaire n'a conquis sa situation qu'après une lutte ardente. D'où la tension combative de ses maîtres. L'enseignement secondaire a été l'objet d'une opposition moins vive, il n'avait pas les mêmes raisons de se montrer combatif, « mais aux yeux de leurs collègues de l'enseignement primaire, les secondaires ont eu le grand tort de ne pas faire cause commune avec eux, et de ne pas les avoir défendus comme ils auraient dû les défendre ».

2° La deuxième cause est que l'école primaire est l'école du peuple, et le collège, l'école de la bourgeoisie. La mentalité ne peut pas être la même au collège et à l'école parce que le peuple et la bourgeoisie ont des mentalités différentes dont les maîtres subissent l'influence. (Il faut noter à ce propos que, en Suisse, la différence entre « peuple » et « bourgeoisie » est beaucoup moins accentuée qu'elle ne l'est en France. Dans les écoles primaires, aussi bien que dans les écoles secondaires, nous avons heureusement des enfants issus de milieux très divers.)

3° La troisième cause est la différence des études auxquelles se sont livrés les maîtres des deux enseignements différents, études qui ont créé entre eux des manières un peu différentes de sentir et de penser.

M. Thomas estime que l'épreuve commune qu'a été la guerre doit rapprocher les maîtres des divers ordres d'enseignement. Là aussi, il faut travailler au rapprochement de deux classes sociales faites pour se comprendre. Il voit un des moyens d'y parvenir dans la fusion des écoles normales et des lycées, avec certains cours communs et d'autres spéciaux à chaque division. On le voit, c'est le système genevois qu'il préconise.

Tout en reconnaissant qu'il y a quelque chose à faire pour empêcher les écoles normales de chez nous de s'isoler dans un particularisme fâcheux, nous voudrions signaler un terrain sur lequel maîtres primaires et secondaires pourraient se rencontrer avec avantage : c'est celui des questions d'éducation et d'enseignement. Quoi qu'on en ait dit, la plupart de ces questions se posent à peu près dans les mêmes termes jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans pour les élèves de tous les établissements d'instruction. Pourquoi, alors, ne pas chercher à les résoudre en commun ?

Une épreuve d'intelligence générale aux Etats-Unis. — Pour faire toucher du doigt les particularités qui séparent l'entraînement des esprits américains de nos disciples ordinaires, la *Revue pédagogique* donne la liste des questions auxquelles devaient répondre, en mai dernier, les élèves de dix à douze ans de l'une des écoles les plus renommées de New-York. Voici quelques-unes de ces questions :

1. Décrivez quelques-unes des choses nouvelles qu'on voit à présent dans les rues et le port de New-York.

2. Nommez quelques-unes des cathédrales connues et dites ce que vous en savez. Dessinez un cintre roman, un arc gothique, un cloître, une clef de voûte, un dôme, une flèche gothique.

3. a) Pourquoi un cerf-volant s'élève-t-il ?

b) Comment l'eau peut-elle couler de bas en haut ?

c) Pourquoi fait-il plus chaud en été qu'en hiver ?

d) Pourquoi avancez-vous votre montre en traversant l'Atlantique ?

e) Pourquoi laisse-t-on un intervalle entre les rails de chemin de fer ?

4. Décrivez le lilas, l'asphodèle, le narcisse, la violette; dites comment pousse chacune de ces plantes et donnez, pour chacune d'elles, les allusions et attributs poétiques la concernant.

Nommez quelques arbres et arbustes dont les fleurs viennent avant les feuilles.

5. Quels souvenirs évoquent en vous les expressions suivantes :

a) « Un chiffon de papier. »

b) « Lafayette! nous voilà. »

c) « Ils ne passeront pas ! »

6. Pourquoi est-il bon qu'un garçon joue à des jeux de plein air ? Pourquoi vaut-il mieux, pour un garçon, jouer en équipe comme au football, que pour soi comme au tennis ? Quand doit-on applaudir à un jeu ? Comment prenez-vous votre défaite si vous êtes battu ? Pourquoi ne faut-il jamais discuter les résultats proclamés ?

7. Nommez cinq des hommes les plus importants à l'heure actuelle dans le monde, et dites pourquoi vous choisissez chacun d'eux.

8. Que savez-vous des auteurs et de l'origine des œuvres suivantes : *La Case de l'oncle Tom* ? *L'Hymne de guerre de la République* ? *La Marseillaise* ? *L'Hymne de Haine* ? *La Bannière étoilée* ?

9. Combien de véhicules allant dans des directions variées peuvent se rencontrer dans un carrefour de Park Avenue ? Décrivez les diverses routes menant aux emplacements des Clubs de Cricket et de Tennis de Staten Island.

10. Dessinez ou décrivez, à votre guise, un chameau, un caméléon, un iceberg, un chimpanzé, du corail, un tank, le casque de tranchée, le Capitole de Washington, un drapeau avec les étoiles de service, les Pyramides d'Egypte.

11. Que savez-vous de la Garde rouge, des Diables bleus, de la Mort noire, du Péril jaune ?

INFORMATION

Journaux à prix réduit. — Notre correspondant neuchâtelois nous prie d'informer nos lecteurs qu'il résulte des démarches faites par le Comité de la S. P. N. auprès de l'Administration de la *Gazette de Lausanne* que le prix de faveur de fr. 18 au lieu de 28 est accordé par ce journal à tous les instituteurs suisses et non aux instituteurs vaudois seulement.

ASSURANCE DES ENFANTS EN VUE DE LEUR ÉDUCATION PROFESSIONNELLE

L'association suisse des conseils d'apprentissage et de protection des apprentis s'est occupée de cette question lors de son assemblée annuelle à Winterthour (13 octobre 1917), et la proposition du comité directeur recommandant sa réalisation a été vivement applaudie. Son comité nous adresse à ce sujet l'article suivant¹ :

Cette revue semble tout indiquée pour attirer, par la voie de ses lecteurs, l'attention des parents sur les moyens de préparer l'éducation professionnelle des enfants.

Il s'agit ici de l'assurance des enfants, qui a été créée par différentes assurances suisses et organisée de telle sorte que même des parents sans fortune sont en état de faire les sacrifices nécessaires.

Ceux qui s'occupent de consultation professionnelle et du placement des garçons et des filles au sortir de l'école — bureaux de consultation professionnelle, offices de placement en apprentissage, institution de protection des apprentis, etc. — se heurtent constamment à cette difficulté que, malheureusement, dans beaucoup de cas, les moyens financiers dont disposent les parents sont insuffisants pour permettre aux enfants d'apprendre un métier et de payer les frais d'un apprentissage ; d'une part on se rend compte de plus en plus de l'importance d'une éducation professionnelle bien comprise, et, d'autre part, les frais d'apprentissage sont plus élevés.

Prenons quelques exemples : Un garçon voudrait devenir cuisinier, un autre pâtissier, peut-être. L'apprentissage coûte 400 francs, plus les dépenses pour vêtements de travail : les vestons, tabliers et bonnets sont chers ! Mais n'y a-t-il pas des bourses dans de tels cas ? Sans doute ; cependant celui qui compte là-dessus devra attendre des mois jusqu'à ce que le contrat d'apprentissage soit définitif, pour s'apercevoir ensuite que les sommes qui lui sont accordées sont loin d'être suffisantes. Ah ! si nous avions seulement 500 francs à disposition !

Dans un autre cas, un jeune garçon devrait apprendre le métier de serrurier. Heureusement le patron donne la nourriture et la chambre, bien qu'il ne soit vraiment pas avantageux au temps actuel d'avoir un fort mangeur à sa table. Les conditions de contrat sont extrêmement modestes : la chose coûte néanmoins très cher aux parents. Si seulement ils pouvaient trouver 500 francs d'une façon quelconque, mais de préférence de l'argent gagné par leur propre travail.

« Epargne quand il est temps et tu auras quelque chose en cas de nécessité ! » Cela est aisé à dire, mais ne se réalise pas si facilement. Nous savons fort bien ce qui se passe, quand l'enfant reçoit de son parrain une petite ou une grosse pièce de monnaie, ou une « bonne-main » d'une personne quelconque : cet argent s'enfuit. Le mettre dans la tirelire ne sourit guère au petit : combien peu

¹ Cet article-circulaire a été adressé à plusieurs journaux pédagogiques suisses ; il a paru dans le *Bulletin pédagogique* de Fribourg sous la signature de M. Léon Genoud. Son auteur est M. Stocker, secrétaire de l'Association suisse des conseils d'apprentissage, à Bâle.

résistent à la tentation de le dépenser ! Il faut donc venir en aide aux gens. Ne vaudrait-il pas mieux qu'un homme passât chaque semaine et demandât un franc ?

Ce serait pourtant une obligation bienfaisante pour la mère et pour l'enfant, d'être ainsi obligés d'économiser la somme de un franc ; la mère, même dans une situation modeste, trouvera toujours le moyen de lui compléter son franc.

Mais le lecteur impatient va nous demander si le franc qu'on est venu quêter ainsi chaque semaine suffira pour avoir un beau jour devant soi, sur sa table, les 500 francs qu'il faut pour l'apprentissage. Nous lui répondrons carrément oui, et très largement encore, attendu que les parents auront déjà joui de garanties. Prenons pour exemple le prospectus de l'une des compagnies d'assurance des enfants qui existent en Suisse, sans la nommer, afin que l'on ne nous prête pas l'intention de vouloir la recommander. Nous y lisons que si un enfant a l'âge de trois ans, et qu'on paie pour lui une cotisation de un franc par semaine, la somme assurée qui lui sera versée à l'âge de quinze ans sera de 480 francs ; et comme toutes les assurances d'enfants reçoivent une part aux bénéfices de la compagnie et que ces parts rapportent un intérêt de $3\frac{1}{2}\%$, il s'ensuit que la somme devant être versée à l'enfant à l'âge de quinze ans s'est accrue à tel point qu'au lieu des 480 francs attendus, on se trouve en face d'une belle somme de 650 francs. Sitôt après la conclusion de l'assurance, — pour laquelle une visite médicale n'est pas même nécessaire, il suffit que l'enfant donne l'impression d'être sain, — les parents jouissent de cet avantage que, dans le cas où ils viendraient à perdre leur enfant par suite d'accident ou d'une maladie contagieuse déterminée (fièvre scarlatine, rougeole, diphtérie, petite vérole, dysenterie, choléra), ils reçoivent le montant minimum de l'assurance, soit 480 francs. Si le décès survient ensuite d'une autre maladie pendant la première année qui suit la conclusion de l'assurance, les parents reçoivent le tiers de cette somme, les deux tiers si la mort s'est produite pendant la deuxième année. Par conséquent, à partir de l'âge de six ans, l'enfant se trouve assuré contre le décès, soit ensuite d'accident, soit ensuite de maladie. Comparé avec l'avantage du livret d'épargne, qui ne peut procurer aucun capital pendant longtemps, celui de l'assurance saute donc aux yeux.

Mais une mère, inquiète, demande si l'assurance serait périmée et si les cotisations payées seraient perdues s'il arrivait qu'on ne pût plus payer le franc hebdomadaire, pendant longtemps peut-être, et dans des circonstances où l'on serait même bien aise de pouvoir aller prendre quelque chose à la banque. Nous lui répondons que les compagnies d'assurance sont, sur ce point, aussi prévenantes que possible. Elles accordent des sursis, elles remboursent, si on le leur demande, une forte proportion des primes payées, ou bien elles transforment l'assurance de telle sorte, par exemple, qu'on n'a plus besoin de payer de primes, toutes choses selon la situation financière des assurés. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, le public profite aussi des bienfaits de la concurrence.

Encore une question : N'y a-t-il pas de primes hebdomadaires au-dessous de un franc pour une assurance d'enfant ? Réponse : On peut déjà s'assurer en

payant chaque semaine une prime de 20 centimes. D'autre part, le montant de l'assurance est limité comme suit : 1000 francs pour enfants âgés de trois à quatre ans, 1500 pour ceux de cinq à sept ans, et 2000 francs pour ceux de huit à quinze ans. Ces conditions sont celles de l'assurance populaire sans visite médicale. Il va de soi que les conditions de l'assurance avec visite médicale sont plus avantageuses.

Prenons maintenant un autre prospectus : Il s'agit cette fois de l'assurance dite des enfants ou assurance dotale. Dans cette assurance, ce n'est pas l'enfant qui est assuré : c'est son père, ou son tuteur, ou son parrain. De cette façon, l'avenir financier de l'enfant peut déjà être assuré dès le jour de sa naissance. Dans ce cas, les primes sont à payer aussi longtemps que l'assuré vivra.

Ce qui vient d'être dit sera plus facilement compris à l'aide d'un exemple déterminé. Prenons un père qui s'assure lors de la naissance de son fils Henri pour une somme de 1000 francs, que l'enfant recevra à l'âge de quinze ans. Admettons que le père, lorsqu'il a conclu l'assurance, était âgé de 30 ans. Il faudra qu'il mette fr. 1.25 de côté chaque semaine pour pouvoir payer la prime trimestrielle de fr. 16.33. Au bout de trois ans, le père reçoit une part aux bénéfices : il peut alors soit faire diminuer la prime, soit augmenter la somme d'assurance. Attendu que les frais d'éducation de son garçon vont en augmentant avec les années, il préférera profiter de la première possibilité, c'est-à-dire de la réduction de la prime. Maintenant, deux cas peuvent se présenter : 1^o Le père d'Henri meurt lorsque celui-ci est âgé de cinq ans, par exemple ; l'assurance subsistera comme bien intangible de l'enfant, les créanciers éventuels du père ne pourront y toucher, et il n'aura plus de prime à payer. La mère recevra donc 1000 francs lorsque son fils Henri aura atteint l'âge de quinze ans. Mais la mère aura en outre le droit, après le décès du père, de se faire rembourser une forte proportion de l'argent versé. 2^o Le père survit à son fils, ce dernier meurt, disons à l'âge de six ans. L'assurance continue à subsister, ou elle peut être transférée au profit d'un autre enfant. Il va de soi que l'on devra continuer à payer les primes, et, au moment où l'enfant décédé aurait atteint l'âge de quinze ans, le père recevra la somme de 1000 francs. Le père aurait en outre le droit, après le décès de son fils Henri, de se faire rembourser les montants versés, mais sans intérêts.

Le lecteur clairvoyant trouvera certainement que ces possibilités constituent une protection extrêmement précieuse de la famille, bien plus précieuse pour elle que le placement de maigres économies à la banque.

Les renseignements que nous venons de lui donner l'intéresseront d'autant plus qu'ils n'émanent pas d'un agent d'assurance que le lecteur pourrait croire désireux de gagner sa commission, que c'est sans intérêt personnel qu'il se pose en protecteur de la famille et de l'avenir de l'enfant. Le père de famille n'écoute d'ordinaire qu'à demi les arguments que lui sert l'agent d'assurances, en quoi, du reste, il n'a pas toujours raison.

Il est, d'ailleurs, donné au public une garantie précieuse, par le fait que toutes les compagnies d'assurances sont placées sous contrôle officiel. Par conséquent, quiconque craint d'être trompé peut toujours se renseigner à l'Office fédéral des assurances, à Berne.

Arrivons à notre conclusion :

Les parents devraient faire beaucoup plus en vue de l'éducation professionnelle de leurs enfants et ils devraient s'y prendre d'aussi bonne heure que possible. Il serait aussi à souhaiter que les bureaux de consultations professionnelles, qui sont créés un peu partout en Suisse, saisissent toute l'importance des possibilités procurées par l'assurance des enfants et s'efforcent, par une propagande assidue, d'en faire comprendre les précieux avantages aux parents.

PSYCHOLOGIE ENFANTINE

A propos d'une lettre de petit Jean.

Jean, mon petit neveu, — 9 ans, — se met à m'écrire des lettres; c'est simple : jailli du cœur, cela va droit au cœur. La semaine dernière, j'ai lu ces mots : « On a recommencé l'école; tu sais, tante Alice, notre maître est très méchant; il dit qu'il faut rattraper le temps perdu, et il nous tire tout le temps les cheveux; ce matin, je me suis fait tondre, et il ne pourra plus me les tirer; on ne veut point lui faire d'arbre de Noël; il est trop méchant. »

Pauvre gamin!... et pauvre maître! qui n'aura point d'arbre de Noël!

Pauvre gamin! pendant quatre ans, à chacune de ses demandes, souvent si légitimes, il s'est entendu répéter : « On ne peut pas, c'est la guerre! »

Résigné, il a tout accepté! Quand son papa lui disait : « C'est la guerre! » un poids bien lourd tombait sur sa poitrine. Il savait qu'aucun entêtement, aucune câlinerie, aucune supplication ne ferait transformer la méchante parole!

Que de fois n'a-t-il pas demandé : « Papa, elle est bientôt finie, la guerre? »

Oui, mon garçon, elle est finie! Et Jean s'est ébroué comme un poulain dans la prairie; il a sauté, crié, lancé son bonnet en l'air : « You, la guerre est finie! »

Pauvre Jean! Il est rentré en classe, après ces longues vacances de grippe, les yeux brillants, le cœur joyeux, les gestes encore exubérants de ceux qui viennent de goûter à la folle liberté; alors, sévère, le maître a dit : « Il faut rattraper le temps perdu. »

Petit Jean est d'accord; mais là, sur la fenêtre, les moineaux francs, — ils n'ont point de temps à rattraper, eux, — piaillent, se chassent et se pourchassent, bolchevistes ardents! Jean rit tout seul; un gros moineau vient de *chipper* la belle miette que son voisin prenait justement dans son bec. Puis il soupire, petit Jean! il ne sait pas bien pourquoi il soupire : peut-être est-ce parce qu'il faut rattraper le temps perdu! Maudite phrase! à chaque heure il l'entend retentir! bien pire, celle-là, que le fameux : C'est la guerre! Car alors, au refus d'un morceau de pain, Jean s'en allait sur la berge; il creusait des canaux dans le sable ou de vraies tranchées avec des soldats! il simulait une bataille, puis s'écriait : Hourra! quand venait la victoire!

Oubliées, les méchantes cartes qui refusent le pain, oubliées les longues stations devant la laiterie pour obtenir du lait, oubliés le si petit morceau de fromage et le dimanche sans gâteau! Tout ce qui est vilain et noir dans la vie, tout était oublié, et petit Jean vivait intensément.

Mais là, dans cette prison qu'est l'école, comment se consoler ? Comment échapper à la phrase terrible : Il faut rattraper le temps perdu ?

Le maître est là, rigide ; sa voix est dure ; rien ne lui échappe. Il faut travailler, travailler ! Plus de ces bonnes minutes d'autrefois, où les élèves se reprenaient, rêveurs ou taquins, où les plumes restaient en l'air et les regards erraient par-delà la fenêtre ! — Allons, Jean, Pierre, Marie, il faut rattraper le temps perdu !

Et c'est si dur de travailler maintenant ! Cet affreux livret qu'il avait mis tant de peine à apprendre, où s'est-il envolé ? Il cherche, il balbutie : 7 fois 6... 7 fois 6... Non, cela ne vient pas ! Et gare la punition ! Tout le jour c'est ainsi ! Jean voudrait bien rattraper le temps perdu ! mais il ne sait comment ! Est-ce sa faute à lui si sa petite tête est pleine de riantes images, de prés verts, de pommes rouges, de cabris blancs, de belles massettes ? Et qu'y peut-il si les pluriels des verbes, les déterminatifs et les sous-multiples du mètre se sont entassés pêle-mêle en un chaos d'où rien ne peut sortir ?

* * *

Petit Jean, j'ai pitié de toi ! et je voudrais te faire une école riante, riante comme les images de ta petite tête ; je voudrais, le jour de la rentrée, être ton maître, et te dire, à toi et à tes camarades : « Mes chers enfants, la guerre est finie ! Vous savez, là-bas, en France, en Belgique, les champs sont dévastés, les villages ruinés ; et les braves soldats, ayant déposé leurs fusils, s'en vont prendre la pioche, et creuser, et planter, et reconstruire ! Et nous, mes chers garçons, nous avons des ruines à relever aussi. Songez à tout ce que vous aviez appris à l'école et à tout ce que vous avez oublié ! Dans vos petites têtes, tout est bouleversé comme si l'ennemi y avait passé. Il faut tirer parti de ce qui est utilisable en y mettant de l'ordre et recommencer, reconstruire ce qui ne peut être réparé.

» Qui veut prendre la pioche avec courage, en pensant aux petits soldats ? apprendre son livret, répéter sa grammaire et soigner ses cahiers ? Qui veut, d'un cœur joyeux, relever les ruines et réparer le mal ? Ce sera dur, mais nous aurons de beaux moments aussi ; réunis sous le même drapeau, nous chanterons, nous lirons de belles histoires. Qui veut recommencer ? »

Je crois, mon petit Jean, que plein d'ardeur et le premier peut-être, tu lèverais la main, et que, les yeux brillants, tu te dirais toi-même : « Je veux rattraper le temps perdu. »

Et toi, pauvre maître, qui n'auras pas d'arbre de Noël parce que tu as tiré les cheveux de petit Jean, ne veux-tu pas te souvenir que la mauvaise humeur incite à la révolte et met de la rancune au cœur du travailleur ? Ne veux-tu pas rattraper, sans qu'il y paraisse, le temps perdu en gardant le sourire ? en comprenant mon petit Jean ?

A. Bz.

Nous n'avons pas assez de force pour suivre toute notre raison.

LA ROCHEFOUCAULT.

NOTRE
VENTE ANNUELLE
DE
BLANC

a lieu dès

Samedi 1^{er} février

et jours suivants

LINGERIE

Linges de toilette **TOILES** Linges de cuisine

DRAPS DE LITS

RIDEAUX

Prix nets **VENTE AU COMPTANT** Prix nets

Les prix ont été très réduits.

Bonnard Frères

& Cie

LAUSANNE

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

**MAISON
SPÉCIALE
de**

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

**UNIFORMES
Officiers**

Toute la
CHEMISERIE

10 % au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

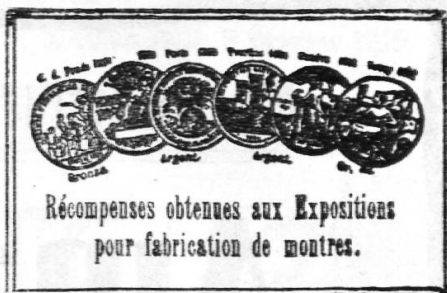
Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8

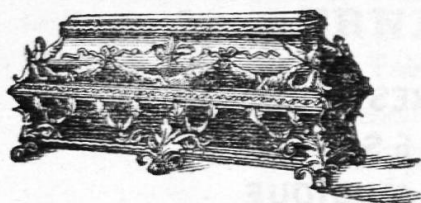
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines,**
Bijouterie **Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
Orfèvrerie — **BIJOUX FIX** —
argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre,
marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ

Photographe
Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la

Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Amateurs

Nous attirons tout spécialement votre attention sur notre

LIBRAIRIE MUSICALE

renfermant environ

2500 VOLUMES

qui constituent notre

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DE LITTÉRATURE MUSICALE

et qui renferme **TOUS** les ouvrages français,

anciens et modernes, sur la

MUSIQUE et les MUSICIENS

tels que :

DICTIONNAIRES

BIOGRAPHIES

HISTOIRES DE LA MUSIQUE

CORRESPONDANCES

ANALYSES D'ŒUVRES

ESTHÉTIQUE MUSICALE

ESSAIS ET ÉTUDES

JOURNAUX ET ÉCRITS

etc etc.

Cette **BIBLIOTHÈQUE** est la **SEULE** et **UNIQUE**

en ce genre

Demandez les conditions.

Prix du catalogue: Fr. 1.50

FOETISCH FRÈRES
S.A., à **Lausanne**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 6



LAUSANNE, 8 février 1919.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26.

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
» »	Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
» » » » »	» » » » » réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle	» 3.25
	Leçons de chimie	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande)	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie	» 1.40
	2 ^{me} partie	» 1.50
	3 ^{me} partie	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée)	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
» »	Parlons français	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

On cherche à placer en pension un

jeune garçon de 14 ans

chez un instituteur vaudois qui pourrait s'occuper de son instruction et de son éducation. De préférence à la campagne.

Adresser les offres, avec prix, à Madame Kohler, filature de Vevey.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**,

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

La plus ancienne compagnie suisse d'assurances sur la vie.

Service principal fondé en 1857.

Mutuelle pure. — Pas de responsabilité personnelle des assurés.

Le plus important portefeuille d'assurances suisses.

Tous les bonis aux assurés.

Par suite du contrat passé avec la *Société pédagogique de la Suisse Romande*, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **M. J. Schächtelin**, Agent général, Grand Chêne 11, **Lausanne**.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Cours élémentaire de Sciences physiques et naturelles

à l'usage de

l'enseignement secondaire

HENRI BLANC

L'Homme. Un vol. de 215 pages, avec 129 figures. Cartonné **Fr. 3 50**

Zoologie. Un vol. de 375 pages, avec 339 figures. Cartonné **Fr. 4 50**

Ces deux ouvrages ont été réédités tout récemment et leur nouveau texte a été corrigé et revu pour le rendre conforme au programme d'étude actuellement en vigueur dans les établissements d'instruction secondaire du Canton de Vaud. Leurs illustrations ont été considérablement augmentées par de nouvelles figures plus précises et plus modernes. Ces deux manuels sont recommandés par le Département d'Instruction publique du Canton de Vaud et peuvent servir aux Classes supérieures des Collèges classiques et scientifiques, aux Ecoles Normales, Gymnases, Ecoles supérieures...

PAUL JACCARD

Botanique. Un vol. de 303 pages, avec 251 figures. Cartonné **Fr. 4 —**

Dans cette nouvelle édition, également récente, le nombre des illustrations a été augmenté, et plusieurs figures remplacées. La Morphologie et la Systématique ont été développées, un Index des plantes citées a été ajouté à la fin de l'ouvrage. A l'usage de toutes les classes des collèges, gymnases, écoles supérieures, ce manuel est recommandé par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

CONSTANT DUTOIT

Physique. Un vol. de 190 pages, avec 190 figures. Cartonné **Fr. 3 —**

Ce manuel, tout en restant conforme aux programmes, met les élèves au courant des découvertes modernes et offre aux élèves l'occasion de se familiariser avec la discussion des formules. Il est destiné, comme tous ceux de cette collection aux élèves des cours secondaires, collèges, gymnases, écoles supérieures, écoles normales, etc.